

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 27 décembre 2023

Déploiement du programme Villages d'avenir : 46 communes lauréates en Meuse

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir facilitera le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.



Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labellisées, le préfet de la Meuse, en lien avec les collectivités locales, a identifié des communes à accompagner. Elles bénéficieront d'un appui dans le cadre du programme à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois.

À l'occasion d'un déplacement en Corrèze, Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a annoncé le 21 décembre 2023 les communes lauréates du programme « Villages d'Avenir ».

UN PROGRAMME D'INGÉNIERIE À DESTINATION DES COMMUNES RURALES – VILLAGES D'AVENIR

En Meuse, 46 communes porteuses de 17 projets, présentés individuellement ou par grappe, couvrant l'ensemble du territoire ont été retenues. Ces dernières bénéficieront à partir de 2024 d'un appui en ingénierie apporté par deux chefs de projets dédiés, ayant pour mission de faciliter différentes étapes de définition et de réalisation des projets :

- le lancement d'un diagnostic territorial si nécessaire
- la mobilisation d'appuis en ingénierie locale ou via la mobilisation de prestations, afin de s'appuyer sur l'offre existante sur le territoire
- > la recherche de financements publics et privés (identification des dispositifs mobilisables, au niveau de l'Europe, de l'État et des partenaires territoriaux, régions, départements, etc., accompagnement dans les échanges avec les partenaires privés, aide au montage de dossiers si besoin)
- la vigilance et l'appui vis-à-vis de la conformité du projet aux règles administratives (environnement, urbanisme, sécurité...)
- la prise de contact avec les interlocuteurs adaptés des services de l'État mais aussi des autres financeurs et organismes adaptés au projet
- > l'aide au repérage de projets similaires pour faciliter les retours d'expériences ou sources d'inspiration
- l'information sur de nouveaux dispositifs pouvant intéresser la commune...

La liste des communes « petites centralités » ou « en grappe » lauréates de la première vague dans le département :

Fresnes-en-Woëvre Ambly-sur-Meuse Récicourt

Ancerville Génicourt-sur-Meuse Romagne-sous-les-Côtes

Aubréville Gondrecourt-le-Château Seuil-d'Argonne Azannes-et-Soumazannes Lacroix-sur-Meuse Sivrv-sur-Meuse Brieulles-sur-Meuse Lérouville Tronville-en-Barrois

Buxières-sous-les-Côtes Les Islettes Troussey Liny-devant-Dun Chardogne Troyon Lion-devant-Dun Val-d'Ornain Chaumont-devant-Damvillers

Marville Clermont-en-Argonne **Valbois**

Cléry-le-Grand Maucourt-sur-Orne Varennes-en-Argonne Damloup Milly-sur-Bradon Vassincourt

Dieppe-sous-Douamont Mogeville Vaubecourt

Dombasle-en-Argonne Moirey-Flabas-Crépion Ville-devant-Chaumont

Villotte-sur-Aire Doulcon Mont-devant-Sassey Dun-sur-Meuse Nicey-sur-Aire Pierrefitte-sur-Aire

En savoir plus: https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Villages_davenir.pdf

Contact presse

Eix

Cabinet du Préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67

Courriel: pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg 55 000 Bar-le-Duc